

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 42558
Numéro SIREN : 922 186 440
Nom ou dénomination : A.B. MONTAGE

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2023 sous le numéro de dépôt 40834

A.B. MONTAGE

société par actions simplifiée

au capital de 1000 euros

Siège social : 60 rue François 1er - 75008 Paris

922186440 RCS Paris

(la "Société")

**ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 24/02/2023**

Les Associés :

- **MOHAMED BAKKALI**

demeurant : 22 rue du prado - 34170 Castelnau-le-lez

titulaire de 5000 actions en pleine propriété

- **Abdennasser AOULAD HADJ**

demeurant : 7 Rue cranach - 67200 Strasbourg

titulaire de 5000 actions en pleine propriété

Total : dix mille (10000) actions.

Soit la totalité des Associés, détenant ensemble dix mille (10000) actions, soit la totalité des actions;

prennent, conformément aux dispositions légales applicables, les décisions suivantes :

- Décision 1 : Remplacement du Président ;
- Décision 2 : Fixation de la rémunération du Président ;
- Décision 3 : Nomination d'un nouveau Directeur Général ;
- Décision 4 : Fixation de la rémunération du Directeur Général ;
- Décision 5 : Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

**DÉCISION 1
(Remplacement du Président)**

Les Associés prennent acte de la démission de **Monsieur MOHAMED BAKKALI** de ses fonctions de Président. Celle-ci sera effective au 28/02/2023.

La démission du Président a été notifiée à la Société le 03/02/2023.

Les Associés décident de nommer en qualité de nouveau Président :

Monsieur Abdennasser AOULAD HADJ, demeurant 7 Rue cranach - 67200 Strasbourg, né le 08/05/1986 à NADOR (99), pour une durée indéterminée à compter du 28/02/2023.

Monsieur Abdennasser AOULAD HADJ exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et stipulations statutaires.

Monsieur Abdennasser AOULAD HADJ a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 2

(Fixation de la rémunération du Président)

Les Associés décident que les fonctions du nouveau Président seront exercées gratuitement.

Les Associés décident que le Président aura droit, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de son mandat.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 3

(Nomination d'un nouveau Directeur Général)

Les Associés décident de nommer en qualité de nouveau Directeur Général :

Monsieur Samir BOUKATTAN, demeurant AVENUE GEORGE POMPIDOU RESIDENCE U BENISTA BAT.H - 20137 PORTO VECCHIO, pour une durée indéterminée à compter du 28/02/2023.

Monsieur Samir BOUKATTAN exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et stipulations statutaires.

Monsieur Samir BOUKATTAN a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

Décision 4

(Fixation de la rémunération du nouveau Directeur Général)

Les Associés décident que les fonctions de ce Directeur Général seront exercées gratuitement.

Les Associés décident que ce Directeur Général aura droit, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de son mandat.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 5 **(Pouvoirs pour les formalités)**

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

Les présentes, constatant les décisions unanimes des Associés en date du 24/02/2023, seront mentionnées sur le registre des délibérations des Associés.

Un original du présent acte, signé par tous les Associés et les dirigeants sociaux, est remis au Président, qui le reconnaît, afin qu'il soit conservé dans les archives de la Société.

Fait à Paris, le 24/02/2023,



MOHAMED BAKKALI

L'ancien Président



Abdennasser AOULAD HADJ

Le Président

Bon pour acceptation des fonctions de Président de la société A.B. MONTAGE SAS



Samir BOUKATTAN

Directeur Général

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général de la société A.B. MONTAGE SAS



MOHAMED BAKKALI

Associé



Abdennasser AOULAD HADJ

Associé